



Châtelineau, septembre 2020

Institut Sainte-Marie
Enseignement secondaire

ENTREE EN 5^{ème} PUERICULTURE

Réunion obligatoire : présentation de l'option Puériculture, de ses exigences et des modalités des stages fixée le

14/09/2020 à 18h00.

Siège administratif : place d'Arenberg 20 6200 CHATELINAU

 071 38 09 39

 071 24 35 51

 contact@ismchatelineau.org



Châtelineau, septembre 2020

Institut Sainte-Marie
Enseignement secondaire

ENTREE EN 5^{ème} PUERICULTURE

Formalités

- Certificat médical propre à la Puériculture
- Certificat : Bonne Vie et Moeurs, Modèle 2
- Se mettre en ordre de vaccins : tetanos, Rubéole, rougeole, oreillons (RRO)
- Réaliser une sérologie concernant le taux d'anti-HBS (voir document annexé) – à remettre à M. Marchetti dès la rentrée
- Réunion de parents à la rentrée de septembre (voir sur le site)

Siège administratif : place d'Arenberg 20 6200 CHATELINEAU

☎ 071 38 09 39

☎ 071 24 35 51

✉ contact@ismchatelineau.org

Notre référence712244.4 C.S.M.C -INSTITUT
SAINTE MARIE - CHATELINEAU**Votre correspondant**

Dr Montel Agnès

T 071/73.34.10

E agnes.montel@measure.be**Lettre de renvoi médecin traitant**Service Externe de Prévention et
de Protection au Travail

Cher Confrère, Chère Consœur,

Dans le cadre de la surveillance de la santé au travail des stagiaires dans le secteur soins de santé, nous vous demandons de réaliser un dosage d'anticorps surface de l'hépatite B (Ac Anti-HBS) afin d'assurer le suivi de la vaccination.

Nous vous demandons de transmettre le résultat de ce dosage à l'étudiant.

Confraternellement,

Dr. MONTEL AGNES



Châtelineau, septembre 2020

Institut Sainte-Marie
Enseignement secondaire

ENTREE EN 5^{ème} PUERICULTURE

Formalités

A remettre lors de la rentrée le 04/09/2020 à Mmes Verhasselt S. et Tome Ant.

- Certificat médical propre à la Puériculture exigé par L'ONE chaque année
- Certificat médical d'aptitude (cours et stage)
- Certificate de Bonne Vie et Moeurs, Modèle 2
-

A préparer pour la médecine du travail fin septembre :

- Une attestation du vaccin contre la rubéole
- Se mettre en ordre de vaccins : voir page 1
- Pas d'exemption du cours de gymnastique

REMARQUE IMPORTANTE

La profession de Puériculture ou Puéricultrice requiert un **parfait état de santé** (notamment évalué lors de l'examen médical d'aptitude à la profession exigé par le Ministre de la Santé).

Il est par conséquent obligatoire que les élèves qui s'engagent dans cette formation soient **aptés** à suivre le cours d'**Education Physique** mais aussi qu'ils soient à même **d'assurer en continu les périodes de stage et de cours**, pendant les trois années.

Délivrer un certificat de qualification de Puériculture à un élève qui ne pourrait jamais exercer le métier pour des raisons de santé serait incohérent.

Réunion obligatoire : présentation de l'option Puériculture, de ses exigences et des modalités des stages fixée le 14/09/2020 à 18h.

Siège administratif : place d'Arenberg 20 6200 CHATELINEAU

☎ 071 38 09 39

☎ 071 24 35 51

✉ contact@ismchâtelineau.org



Châtelineau, septembre 2020

Institut Sainte-Marie
Enseignement secondaire

Règlement d'ordre intérieur des stagiaires

Les élèves doivent avoir une tenue correcte :

- Tenue propre et repassée (pantalons blancs et polo vert avec le logo de l'école)
- Cheveux noués et propres
- Maquillage discret, sobre
- Pas de bijoux (chaîne, bague, bracelet, boucles d'oreilles)
- Ongles courts, nets, sans vernis, pas de faux ongles
- Piercing interdit
- Chaussures réservées **uniquement pour le stage** (pas à l'extérieur)
- Pas de chewing-gum
- Les élèves portant le voile doivent **obligatoirement** l'enlever **avant** de franchir **la porte de l'institution** (école, crèche) et à la sortie ne le remettre qu'**après** avoir franchi la porte de l'institution.

Attention :

Les tatouages doivent être discrets et non visibles (demande faite par certains endroits de stage).

Pour les tatouages déjà existants, il sera demandé suivant l'endroit de stage de le cacher à l'aide d'une compresse ou d'un pansement.



Institut Sainte-Marie
Enseignement secondaire

Certificat médical d'aptitude

Je soussignédocteur en médecine, certifie avoir personnellement examiné Madame, Mademoiselle, Monsieur (*)

.....
et ne lui avoir décelé aucune pathologie durable, ni handicap moteur, ni handicap auditif sauf appareillé susceptible de compromettre l'accomplissement normal des stages et des cours prévus au cours de ses études de puériculture, de s'aggraver à cette occasion ou de mettre en danger la sécurité des personnes qu'il(elle) sera amené(e) à fréquenter sur les lieux de leur déroulement.

L'élève ne peut en aucun cas être exempté(e) du cours de gymnastique.

(*) biffer les mentions inutiles

Et déclare qu'il/elle est apte à travailler dans le secteur de la production, de la préparation et la manipulation de denrées alimentaires.¹

Fait à, le

Signature et cachet :

En application de l'arrêté Royal du 13/07/2014 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, les personnes qui entrent en contact avec les denrées alimentaires, doivent prouver au moyen d'un certificat médical qu'aucune raison médicale n'empêche leur activité dans le secteur alimentaire. Durée de validité 3 ans.

Siège administratif : place d'Arenberg 20 6200 CHATELINEAU

☎ 071 38 09 39

☎ 071 24 35 51

✉ contact@ismchatelneau.org



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Sous le Haut Patronage de
LL. MM. le Roi et la Reine

Bruxelles, le

Concerne : Modèle de certificat de santé physique et psychique destiné à l'accueil d'enfants (de 0 à 6 ans)

Docteur,
Chère/cher collègue,

Dans le cadre de ses missions, l'ONE est amené à octroyer des autorisations à toute personne ou pouvoir organisateur qui souhaite accueillir des enfants de moins de 6 ans en dehors du milieu familial.

Parmi les conditions que doivent remplir la responsable, l'accueillante (m/f) ou la puéricultrice (m/f), le personnel d'entretien..., pour travailler dans un milieu d'accueil, figure l'obligation de fournir un certificat médical attestant qu'ils ne présentent aucun signe d'affection physique ou psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis et aucune inaptitude à prendre en charge des enfants en bas âge.

En effet, accueillir des bambins, surtout de moins de 3 ans, ne s'improvise pas. Cela requiert de nombreuses aptitudes ainsi qu'un bon état de santé physique et psychique.

L'ONE a rencontré ces cinq dernières années certaines difficultés face à des professionnels de l'enfance présentant des signes d'affection, souvent psychique, incompatibles avec l'accueil d'enfants. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons attirer votre attention sur la portée du certificat que vous êtes amené(e) à compléter. Bien plus qu'une simple pièce du dossier administratif, il constitue un volet important dans l'analyse de la candidature d'un milieu d'accueil, indépendamment du travail d'accompagnement du projet réalisé par les agents de l'ONE et de l'avis de la commune.

Si vous complétez un certificat pour une personne encadrant des enfants en bas-âge et que vous le jugez utile, il vous est loisible de demander à ce que votre patient(e) consulte un médecin spécialiste (en complétant la case prévue à cet effet dans le modèle de certificat ci-joint). Cet avis complémentaire sera porté à la connaissance de l'ONE.



Cette démarche peut également être effectuée à la demande du conseiller pédiatre de l'ONE de la subrégion.

Le collège des conseillers pédiatres a rédigé ce nouveau modèle de certificat de bonne santé physique et psychique en attirant l'attention sur les compétences dont doit disposer le professionnel de l'enfance ainsi que sur les états de santé qui s'avèrent incompatibles avec cette fonction.

Les conseillers pédiatres ainsi que la Direction médicale de l'ONE restent à votre disposition pour tout échange à ce sujet. Vous trouverez nos coordonnées en annexe de ce courrier.

En vous remerciant de votre collaboration et de l'intérêt que vous portez à l'accueil de la petite enfance, nous vous prions d'agréer, Docteur, chère/cher collègue, l'expression de nos salutations distinguées.



Dr Marie-Christine MAUROY,
Directrice médicale

CERTIFICAT DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DESTINÉ À L'ACCUEIL D'ENFANTS (DE 0 À 6 ANS)

Je soussigné(e), docteur

Certifie qu'au moment de l'examen et en fonction des éléments portés à ma connaissance »,

Madame/Monsieur

Fonction :

ne présente aucun(e) :

- signe d'affection physique ou psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis¹.
- inaptitude à prendre en charge des enfants en bas âge².

Je souhaite un avis complémentaire par un médecin spécialiste en

Date

signature

cachet

Voir les points d'attention pour l'aide à la rédaction du certificat au verso

¹ À compléter pour :

- chaque **membre** du personnel d'un milieu d'accueil ainsi que pour toutes personnes appelées à être en contact fréquent avec les enfants accueillis
- chaque accueillant (m/f) d'enfants
- toutes personnes de plus de 15 ans faisant partie du ménage de l'accueillant (m/f).

² À compléter uniquement pour le professionnel de l'enfance : accueillant, puéricultrice (m/f) etc.

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION DES MILIEUX D'ACCUEIL

L'article 27 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil du 27/02/2003 stipule que :

- le membre du personnel d'un milieu d'accueil
- l'accueillante (m/f)
- les personnes de plus de 15 ans faisant partie du ménage de l'accueillante
- les personnes appelées à être en contact fréquent avec les enfants accueillis

doivent fournir à l'ONE un certificat médical (à la demande d'autorisation et renouvelé annuellement) attestant qu'au moment de l'examen, il n'existe aucun signe d'affection physique ou psychique susceptible de présenter un danger pour les enfants accueillis.

Complémentaire à cette attestation, l'ONE peut également exiger qu'un certificat complémentaire soit établi par un médecin spécialiste.

POINTS D'ATTENTION POUR L'AIDE À LA RÉDACTION DU CERTIFICAT

L'accueil d'enfants en bas âge ne s'improvise pas et requiert de multiples compétences ainsi qu'un bon état de santé physique et psychique afin de :

- Etablir une relation privilégiée avec l'enfant en lui assurant une sécurité affective, psychologique et physique
- Garantir les besoins premiers de l'enfant : repas, hygiène, repos, sécurité, expression des émotions
- Adapter ses modes d'agir pour rencontrer au mieux les besoins de chaque enfant
- Contribuer à son développement cognitif et sensori-moteur ainsi qu'à l'acquisition de son autonomie.

États de santé rendant incompatible l'accueil d'enfants :

- *Maladies infectieuses en phase de contagiosité*
- *Problèmes physiques (ex. : affections ostéo articulaires) ou sensoriels limitant les possibilités de soins ou l'accompagnement des activités de l'enfant*
- *Maladies pouvant entraîner des pertes de connaissance (ex. : épilepsie ou diabète mal contrôlés)*
- *Affections psychiques et troubles de la personnalité, dépression grave*
- *Assuétudes.*

!!!! *Certaines affections peuvent s'avérer spécialement problématiques lorsqu'une accueillante est amenée à travailler seule à son domicile.*